

Appel à soutien du RECOURS CONTENTIEUX A L'ENCONTRE DE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 5 ETAGES AU FOND DE LA PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Depuis le début de sa mandature, Monsieur le Maire Laurent Vastel a tout mis en œuvre pour réaliser une opération immobilière de logements privés au fond de la place du Général de Gaulle, entre le marché couvert et le château La Boissière.

Après avoir modifié les règles d'urbanisme pour les mettre en cohérence avec le projet de construction élaboré préalablement par la société immobilière VINCI qu'il a retenue, le Maire toujours en fonction a délivré à cette société un arrêté pour construire :

- un immeuble de 5 étages représentant 47 logements et 2 commerces en rez de chaussée,
- une brasserie dans une halle de type Baltard baptisé « folie » par l'équipe de la majorité municipale,
- un parking privé enterré de 67 places de stationnement sous le parvis du château La Boissière.

Pour réaliser ce projet, les 9 arbres du parvis devront être abattus et l'extrémité de la barre basse de la résidence Saint-Prix démolie.

Aucune concertation sur ce projet de construction n'a été entreprise avec les Fontenaisiens.

Nombre d'entre eux, choqués par l'impact d'une telle construction, à 10 mètres du château La Boissière abritant le Conservatoire de la Musique et de la Danse, ont exprimé leur profond désaccord.

Durant la trêve de la fin de l'année dernière, un peu plus de 150 d'entre eux ont co-signé un recours gracieux argumenté demandant à Monsieur le Maire d'annuler son arrêté municipal.

Ce recours gracieux a été adressé à Laurent Vastel qui n'a pas jugé utile d'y répondre, signifiant ainsi son refus tacite de donner une suite favorable à la demande des requérants.

La suite de cette procédure qui oppose les 150 fontenaisiens cosignataires à Monsieur le Maire Laurent Vastel consiste désormais à déposer un recours contentieux à l'encontre de ce permis de construire auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Toute personne habitant Fontenay-aux-Roses et n'ayant pas signé le recours gracieux peut également se joindre à ce recours contentieux au titre de requérant secondaire.

Plus nous serons nombreux à signer ce recours contentieux, :

- plus le Maire actuel, s'il est réélu, aura du mal à donner ordre à Vinci de commencer les travaux,
- plus le nouveau Maire élu, aura du poids pour négocier l'abandon du projet avec la Société Vinci qui détient cette autorisation de construire.

Si vous êtes contre ce projet au fond de la place du Général de Gaulle, comme le sont de très nombreux Fontenaisiens, nous vous invitons à apposer votre signature sur cet appel à soutien du recours contentieux et ainsi appuyer et amplifier notre hostilité commune à cette réalisation.

Pour l'association FARgo : Fabrice Beckers - Président / Alain Delahaye / Hervé Levifve / Sylvie Lours / Daniel Marteau / Jean-Marie Quemper / Francis Rondelez / Antoine Thill / Bernard Welter / Christine Ziegler

RECOURS CONTENTIEUX

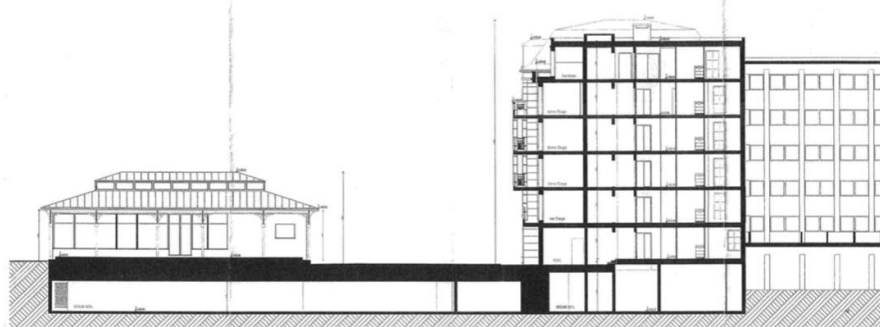
Documents du permis de construire n° PC 92032 18 00261 délivré 25 octobre 2019 par le Maire au nom de la commune et affiché en Mairie le 5 novembre 2019, pour la construction d'un ensemble immobilier sur un terrain sis 2 avenue de Verdun - 92260 Fontenay-aux-Roses.



Façade sur la place



Façade sur le château



Façade de la « folie »

Coupe transversale

Ce permis de construire présente plusieurs irrégularités qui ont été développés dans le recours gracieux :

- Incohérence entre plusieurs documents du dossier sur la partie supérieure et la toiture du bâtiment
- Notice de présentation insuffisante
- Absence de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- Absence de plan de démolition de l'extrémité de la batte basse de la Résidence Saint-Prix
- Absence de documents présentant l'insertion du bâtiment à proximité du château La Boissière et du marché couvert
- Dégradation du cadre de vie des habitants des 4 et 6 avenue de Verdun
- Aggravation des problèmes de stationnement autour de la place du Général de Gaulle
- Non remplacement des arbres abattus sur le parvis du château
- Augmentation des surfaces imperméables et aggravation de la carence en espaces verts

SIGNATAIRE potentiel DU RECOURS CONTENTIEUX

NOM	PRENOM	ADRESSE POSTALE	EMAIL	SIGNATURE

Recours contentieux contre le permis de construire n° PC 9203218 00261 délivré par le Maire au nom de la commune pour la construction d'un ensemble immobilier sur un terrain sis à 2 avenue de Verdun 92260 Fontenay-aux-Roses et demande d'annulation de ce permis.